



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Conseillers d'education

Question écrite n° 9984

Texte de la question

M Marie-Josephe Sublet attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, de la jeunesse et des sports, sur le probleme de la revalorisation de la fonction des conseillers d'education et des conseillers principaux d'education. L'effort sans precedent engage par votre ministere pour la revalorisation de la fonction enseignante a permis d'ores et deja de prendre en compte certaines des difficultes que rencontrent les enseignants. Les conseillers et conseillers principaux d'education ne voudraient pas etre exclus de ces mesures, car ils sont membres a part entiere des equipes pedagogiques dans les etablisements scolaires du second degre. Ces personnels, qui occupent une place preponderante dans les colleges, lycees et lycees professionnels et y exercent des fonctions complementaires, voire dans certains cas similaires a celles des professeurs, s'inquietent de la disparite entre personnel d'education et personnels d'enseignement, notamment, sur le plan indiciaire. Par consequent, elle lui demande son avis sur la necessaire revalorisation de ce personnel.

Texte de la réponse

Reponse. - Les conseillers principaux d'education beneficient d'ores et deja de l'echelonnement indiciaire des professeurs certifies. Les conseillers d'education peuvent acceder a ce corps par concours externe s'ils sont ages de moins de quarante ans et s'ils justifient des titres requis, ou par concours interne, s'ils ont accompli au moins deux annees de services effectifs ou leur equivalent. Ils peuvent egalement acceder au corps des CPE par voie d'inscription sur une liste d'aptitude, au titre du tour exterieur, dans la limite du sixieme des titularisations prononcees la meme annee par concours. Il n'en reste pas moins que la situation des personnels d'education va etre examinee dans le cadre des negociations ouvertes sur la revalorisation de la profession enseignante.

Données clés

Auteur : [Mme Sublet Marie-Josephe](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 9984

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 février 1989, page 840